

Royaume du Maroc



وزارة إعداد التراب الوطني والتعمير والإسكان وسياسة المدينة
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵓⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵔⵓⵏⵏ ⵏ ⵓⵔⵓⵏⵏ ⵏ ⵓⵔⵓⵏⵏ ⵏ ⵓⵔⵓⵏⵏ
Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de la Politique de la Ville



Agence Urbaine d'Agadir

AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS (SEANCE PUBLIQUE)

Il sera procédé, en séance publique dans les bureaux de l'Agence Urbaine d'Agadir, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ci-après selon le planning suivant :

N° d'appel d'offres	Objet	Estimation du Coût en DH	Caution en DH	Date et heure d'ouverture des plis
18-2018	Achat de Logiciels	335.000.00	5 000.00	10 Décembre 2018 à 9h30
19-2018	Etudes de Restructuration de Douars et quartiers situés dans les Communes territoriales Aourir, Temsia, Oued Essafa et Sidi Bibi relevant respectivement de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane, de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul et de la Province de Chtouka Ait Baha.	644. 000.00	5 000.00	10 Décembre 2018 à 10h00
20-2018	Etudes de renouvellement urbain du centre et de la Zone Sud Est d'Inezgane, Préfecture d'Inezgane Ait Melloul	700. 000.00	5 000.00	10 Décembre 2018 à 10h30

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés auprès du Département Administratif et Financier de l'Agence Urbaine d'Agadir, Sis Immeuble Ibnou Toufail, Avenue Moulay Abdellah, B.P 36/S, Agadir, ou obtenu en adressant une demande à la même adresse par Fax ou mail (Fax : 0528 84 70 79, Email : aua@aua.ma), ou télécharger à partir du Site Web de l'Agence Urbaine d'Agadir : www.aula.ma, ou à partir du site Web du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être envoyés par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du Règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Agence Urbaine d'Agadir du 28/04/2014.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26, 27 et 28 du règlement précité.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de l'Agence Urbaine d'Agadir ;
- ✓ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'ouverture des plis, séance tenante et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du règlement précité, à savoir :

-Le Dossier administratif comprenant:

- ✓ La déclaration sur l'honneur dûment signée conformément au modèle donné dans le dossier d'appel d'offres ;
- ✓ L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.

-Le dossier technique, le dossier additif, l'offre technique et l'offre financière doivent comprendre toutes les pièces demandées au dossier de l'Appel d'Offres.